

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39

Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 28 JANVIER 2025

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
Mme QUEMIN Valentine – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

Absents ou Excusés : néant

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
M. GUICHARD Gaëtan
M. PION Julien
Mme SONNALIER Isabelle

Pouvoirs : néant

Quorum : 11/11

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 9 DECEMBRE 2024

SUJET 2 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE

SUJET 3 – ADHESION A LA CONVENTION CADRE DES SERVICES SECRETAIRES DE MAIRIE ITINERANT, INTERIM, PORTAGE SALARIAL DU CDG42

SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 9 DECEMBRE 2024

➤ *Procès-verbal approuvé.*

SUJET 2 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE
--

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Afin de répondre à cette obligation, le conseil d'administration du Centre de gestion, a décidé d'engager une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements de département qui le souhaiteront, une convention de participation relative au risque « Santé ».

Le Président du CDG42 propose à l'ensemble des Maires et Présidents du département de s'associer à la procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé »

A l'issue de cette procédure de consultation, la *collectivité/l'établissement* conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG42.

Le montant de la participation que la *collectivité/l'établissement* versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du CDG42.

Décisions : Le SMIF s'engage dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Le SMIF mandate le CDG42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

DELIBERATION N° B01-20250128

SUJET 3 – ADHESION À LA CONVENTION CADRE DES SERVICES SECRÉTAIRES DE MAIRIE ITINÉRANT, INTÉRIM, PORTAGE SALARIAL DU CDG42

En 2023, le Bureau du SMIF a approuvé la convention de délégation partielle de gestion du personnel service de remplacement avec le CDG42. Or ce service a été renommé « services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim ».

Par conséquent, il faut délibérer pour adhérer à ce nouveau service afin de pouvoir procéder au remplacement de Mme BOULET Sylvie, en arrêt maladie.

Décisions

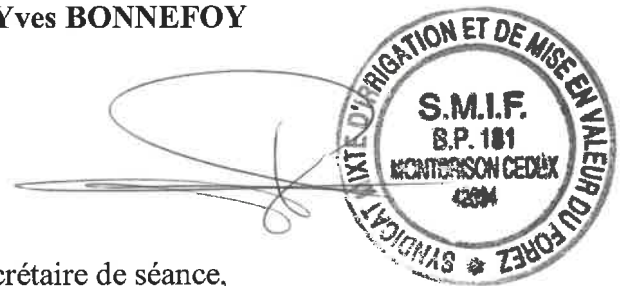
- Approbation de l'adhésion à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire

- Autorisation du Président à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre

DELIBERATION N° B02-20250128

Fait à MONTBRISON, le 3 février 2025

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY



Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX

P.J. : - feuille émargement

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Bureau - (poch.jaune)\2025\28.01.2025\PV BUREAU_28.01.25

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du BUREAU SYNDICAL du SMIF

Le Mardi 28 janvier 2025 à 11 H

FEUILLE D'EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire – Président du SMIF	
1	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire – 1 ^{ère} VP SMIF	
2	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
3	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
4	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU – 3 ^{ème} VP SMIF	
5	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
7	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
8	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS – secrétaire du SMIF	
9	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
10	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL – 2 ^{ème} VP SMIF	
11	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			